

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 15 h le 18 mai 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2006

Résolution n° E-2006-38

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2006.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Rencontre avec M. Jacques Jobin de la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec

Les membres du comité exécutif discutent avec M. Jacques Jobin des démarches entreprises par la Coalition reliées à la réfection, à l'entretien et à la mise en valeur du pont de Québec

Mandat à la direction générale / Pont de Québec

Résolution n° E-2006-39

D'accepter le principe que la Communauté métropolitaine de Québec se préoccupe de la sauvegarde et de la mise en valeur du pont de Québec.

De confier mandat à la direction générale de soumettre des propositions à cet égard.

Référence : Mémoire du 13 avril 2006
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Musée de la civilisation

Résolution n° E-2006-40

De recommander à la ministre de la Culture et des Communications la nomination de M. Patrice de la Brosse pour un des postes au conseil d'administration du Musée de la civilisation pour remplacer Mme Francine Gagnon, démissionnaire.

Référence : Mémoire du 13 avril 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à l'UMQ

Résolution n° E-2006-41

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2006 et d'autoriser le paiement en conséquence de la cotisation réclamée de 2 767,95 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 3 mai 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-82
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Marathon des Deux Rives

Résolution n° E-2006-42

D'appuyer le Marathon des Deux Rives pour la réalisation de la 9^e édition de son marathon qui se tiendra sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec du 25 au 27 août 2006, en lui accordant une aide financière de 25 000 \$.

D'informer l'organisation du Marathon des Deux Rives ainsi que les villes de Québec et de Lévis que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes et MRC du territoire métropolitain à cet événement et que, par conséquent, les villes et MRC du territoire, et en particulier les villes de Québec et de Lévis, n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle à l'évènement.

D'autoriser la présidente, Mme Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 12 avril 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-83
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Engagement de deux (2) étudiants pour la période estivale 2006

Résolution n° E-2006-43

De procéder à l'engagement de Mme Kathy Lévesque à titre d'étudiante en développement économique pour une période de 12 semaines.

De fixer sa rémunération au [REDACTÉ] à raison de 35 heures par semaine, pour un montant [REDACTÉ] et ce, incluant les avantages sociaux.

De procéder à l'engagement de M. Étienne Pelletier à titre d'étudiant en aménagement du territoire pour une période de 12 semaines.

De fixer sa rémunération au [REDACTÉ] à raison de 35 heures par semaine, pour un montant [REDACTÉ] et ce, incluant les avantages sociaux.

Référence : Mémoire du 10 mai 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-84
Responsable : Coordonnateur au développement économique et coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Entente avec PÔLE Québec Chaudière-Appalaches pour la réalisation d'une étude d'étalonnage de l'économie de la région métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2006-44

D'autoriser la présidente, Mme Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier de la CMQ, Me Pierre Rousseau ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau à signer le protocole de collaboration avec PÔLE Québec Chaudière-Appalaches sur la mise en commun de ressources afin de réaliser une étude comparative de l'économie de la région métropolitaine de Québec.

D'engager à cette fin une dépense pour la CMQ n'excédant pas 25 000 \$.

Référence : Mémoire du 12 avril 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-88
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-45

De prendre acte du bordereau d'information en date du 18 mai 2006 contenant les documents suivants :

- a) Lettre du 13 avril 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce quant à l'adoption du règlement numéro 219-11-2005 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé. (Bordereau d'information du comité exécutif du 23 février 2006 – item 4 c))
- b) Lettre du 12 avril 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Rénald Mongrain, préfet de la MRC de Lotbinière, quant à l'adoption du règlement numéro 177-2005 et par la suite modifié par le règlement numéro 187-2006 quant à l'implantation de nouvelles unités d'élevage à forte charge d'odeur dans les municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage et de Saint-Patrice-de-Beaurivage. (Bordereau d'information du comité exécutif du 20 avril 2006 – item 6 d))

- c) Lettre du 25 avril 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier confirmant la conformité du règlement numéro 05-2005 relative à la modification de son schéma d'aménagement et développement révisé. (Bordereau d'information du comité exécutif du 6 avril 2006 – item 5 b))
- d) Lettre du 27 avril 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, quant à l'adoption du règlement numéro RV-2006-04-60 visant à modifier son règlement de contrôle intérimaire numéro RV-2005-03-54. (Bordereau d'information du comité exécutif du 20 avril 2006 – item 6 b))
- e) Note du 3 mai de M. Denis Ouellet de la CMQ relative à la demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- f) Note du 10 mai de M. Denis Ouellet de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR concernant le Règlement n° 286 de la MRC de Portneuf modifiant le RCI n° 277 en conformité avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- g) Lettre du 9 mai 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce confirmant la conformité du règlement numéro 219-11-2005 (Bordereau d'information du comité exécutif du 23 février 2006 – item 4 c))

Référence : Bordereau d'information du 18 mai 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2006-46

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 mars 2006 au montant de 143 040 \$, plus 53 836 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 mars 2006.

Référence : Bordereau de dépenses du 11 mai 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-85
Responsable : Secrétaire trésorier

Adoptée à l'unanimité

Suivi de l'état du Saint-Laurent : Participation de M. Raymond Dion

Résolution n° E-2006-47

D'autoriser la participation de monsieur Raymond Dion, vice-président de la commission Environnement, à l'activité « Suivi de l'état du Saint-Laurent » les 13 et 14 juin 2006 à Nicolet.

Référence : Mémoire du 18 mai 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-90
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

Rencontre conjointe des commissions de la CMQ pour la présentation de l'« État de situation » sur le schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Résolution n° E-2006-48

De réunir conjointement toutes les commissions de la CMQ pour leur présenter le document de travail sur l'« État de situation – Mai 2006 » réalisé par la CMQ en rapport avec le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, afin d'éviter une multiplication des rencontres pour présenter le document en séance de travail à chacune des commissions.

Adoptée à l'unanimité

Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur la résolution E-2006-49 en rapport avec le Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord.

Crédit / Discussion avec les municipalités de l'ouest

Résolution n° E-2006-49

D'autoriser la direction générale à rencontrer les municipalités de l'ouest de la MRC de La Jacques-Cartier, soit les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Lac-Saint-Joseph, de Fossambault-sur-le-Lac et de Shannon au sujet des ajustements à la facturation de la CMQ pour les frais du PGMR.

Référence : Mémoire du 11 mai 2006
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE